F I C H E D E D O N N É E S D E S É C U R I T É

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Med-Lav X19 Apple

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Med-Lav X19 Apple
Code du produit	16366.0003.004/141423
L'identifiant unique de formulation (UFI)	M555-EN2V-S6GR-224G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	09.12.2025
Version	3.1 (Version précédente: 3)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Non demandé.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
sulfonate de cumène de sodium	2,5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 28348-53-0 No.-CE: 248-983-7
éthoxylates d'alcool gras	1% - 2,5%	Eye Irrit. 2 H319, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: kein CAS (Polymer)
alcool gras alcoxylé	1% - 2,5%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 111905-53-4
esters de l'acide phosphorique	1% - 2,5%	Eye Dam. 1 H318, Met. Corr. 1 H290	No.-CAS: 84962-20-9 No.-CE: 212-379-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	N'importe lequel.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.
Pour les secouristes	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

PNEC/DNEL

sulfonate de cumène de sodium (CAS 28348-53-0)

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Derived No Effect Levels (DNELs)	general population dermal local effects long term exposure 0.45 mg/cm2 DNEL (248-983-7) general population oral systemic effects long term exposure 1.14 mg/kg bw/day DNEL (248-983-7) general population inhalation systemic effects long term exposure 1.98 mg/m3 DNEL (248-983-7) general population inhalation local effects long term exposure 1.98 mg/m3 DNEL (248-983-7) workers inhalation systemic effects long term exposure 4.02 mg/m3 DNEL (248-983-7) workers inhalation local effects long term exposure 4.02 mg/m3 DNEL (248-983-7) workers dermal local effects long term exposure 4.49 mg/cm2

	DNEL (248-983-7) general population dermal systemic effects long term exposure 16 mg/kg bw/day DNEL (248-983-7) workers dermal systemic effects acute/short term exposure 20 mg/kg bw/day DNEL (248-983-7) workers dermal systemic effects long term exposure 32 mg/kg bw/day DNEL (248-983-7) general population dermal systemic effects acute/short term exposure 40 mg/kg bw/day DNEL (248-983-7) general population oral systemic effects acute/short term exposure 70 mg/kg bw/day DNEL (248-983-7) workers inhalation systemic effects acute/short term exposure 770 mg/m3 DNEL (248-983-7) workers inhalation local effects acute/short term exposure 770 mg/m3 DNEL (248-983-7) general population inhalation systemic effects acute/short term exposure 770 mg/m3 DNEL (248-983-7) general population inhalation local effects acute/short term exposure 770 mg/m3 DNEL (248-983-7)
EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs)	0.23 mg/L PNEC (freshwater, 248-983-7) 0.023 mg/L PNEC (marine water, 248-983-7) 2.3 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 248-983-7) 0.89 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 248-983-7) 0.089 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 248-983-7) 160 mg/L PNEC (sewage treatment, 248-983-7) 1.954 mg/kg soil dw PNEC (soil, 248-983-7)
esters de l'acide phosphorique (CAS 84962-20-9)	
EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Derived No Effect Levels (DNELs)	general population dermal systemic effects long term exposure 2.5 mg/kg bw/day DNEL (284-716-0) general population oral systemic effects long term exposure 2.5 mg/kg bw/day DNEL (284-716-0) general population inhalation systemic effects long term exposure 4.3 mg/m3 DNEL (284-716-0) workers dermal systemic effects long term exposure 5 mg/kg bw/day DNEL (284-716-0) workers inhalation systemic effects long term exposure 17.6 mg/m3 DNEL (284-716-0) general population dermal systemic effects acute/short term exposure 89.4 mg/kg bw/day DNEL (284-716-0) general population oral systemic effects acute/short term exposure 89.4 mg/kg bw/day DNEL (284-716-0) workers dermal systemic effects acute/short term exposure 178.8 mg/kg bw/day DNEL (284-716-0) general population inhalation systemic effects acute/short term exposure 310.9 mg/m3 DNEL (284-716-0) workers inhalation systemic effects acute/short term exposure 1260.7 mg/m3 DNEL (284-716-0)
EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs)	6.67 mg/kg food PNEC (oral, 284-716-0) 100 µg/L PNEC (freshwater, 284-716-0) 10 µg/L PNEC (marine water, 284-716-0) 1000 µg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 284-716-0) 392 µg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 284-716-0) 39.2 µg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 284-716-0) 100 mg/L PNEC (sewage treatment, 284-716-0) 19.7 µg/kg soil dw PNEC (soil, 284-716-0)

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôles techniques appropriés	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Protection individuelle	
Protection respiratoire	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des mains	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Défintion Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Plaisante.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d’ébullition ou point initial / intervalle d’ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d’explosion:	Non déterminé.
Point d’éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d’auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	5,3
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.

Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1,042
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Non demandé.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. **sulfonate de cumène de sodium (CAS 28348-53-0)** Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 770 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat > 7000 mg/kg (NLM_CIP) **esters de l'acide phosphorique (CAS 84962-20-9)** Oral LD50 Rat = 3575 mg/kg (NICNAS)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % (selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission).
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

sulfonate de cumène de sodium (CAS 28348-53-0)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)
Environmental Fate - Biodegradation in Water	>=103 - <=109 % 28 d degradation (CO2 evolution) OECD Guideline 301 E (Modified OECD Screening Test) (ECHA_API)

esters de l'acide phosphorique (CAS 84962-20-9)

Environmental Fate - Biodegradation in Water	64 - 72 % 28 d degradation (O2 consumption) OECD Guideline 301 F (Manometric Respirometry Test) (ECHA_API)

12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni

	très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas de produits chimiques ayant une activité endocrinienne.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide avec les déchets urbains. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 20 03 01.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, phosphonates, Parfums parfums Fragrances allergisantes: Citronellol Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. VOC (CH) = 2.95060800

sulfonate de cumène de sodium (CAS 28348-53-0)

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	"Use restricted. See annex 1.12 in the regulation" As Benzene compounds [RR-12328-4]
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 1366, hazard class 1 - slightly hazardous to water

alcool gras alcoxylé (CAS 111905-53-4)

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 11061, hazard class 2 - obviously hazardous to water (average molecular weight >=560 g/mol)

esters de l'acide phosphorique (CAS 84962-20-9)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 2, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Procédure de classification	Méthode de calcul .
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.